

L'an deux mil vingt et un le six décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M – Mme CAVILLON C – M. VANET F - M. DURANCEAU S - Mme PRADIGNAC S - M. BOULANGER P

ABSENTS : M. RAMEL C - Mme BESSON V- M. DAUJAT J -

Secrétaire de séance : M. CAVILLON Christine

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombres de membres présents : 8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Le compte-rendu du 18 Octobre est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal réuni :

- Renouvele la proposition d'un don de naissance à chaque nouveau né.

Les parents devront ouvrir un compte au nom de leur enfant et la somme sera versée sur présentation d'un RIB au nom de celui-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition du maire et décide d'allouer un don de naissance de 30€ à FLORES Léon.

- Décide d'allouer une subvention de 25 euros par élève domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon qui participera au projet d'école 2021/2022 d'un montant de 500 € (20 élèves x 25 €).

Celle-ci sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'année 2022 et sera versée à l'OCCE de l'Ain.

Cette subvention annule et remplace la délibération prise le 18 octobre pour un montant de 450€,

- Dans le cadre de son développement, la commune met en œuvre l'achat d'un bâtiment au centre bourg afin de le réhabiliter et de créer un commerce.

Deux conventions de mission d'assistance seront signées avec l'AGENCE D'INGENIERIE 01 :

* pour une étude de faisabilité et de programmation pour la réhabilitation d'un ancien commerce. Durant sa mission, l'Agence assure, par son rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière au maître d'ouvrage pour un montant de 3 150€ HT.

* la passation des marchés de prestations intellectuelles et du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 925€ HT.

Le maire est autorisé à signer les conventions n° 2021-042-BATI et n° 2021-169-BATI

- Afin de permettre l'achat de ce bâtiment, une demande d'aide financière sera déposée auprès de la DETR.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		36 000 €	20 %
Sous-total autofinancement		€	
Etat – DETR ou DSIL		108 000 €	60 %
Fonds de concours CC ou CA		36 000 €	20 %
Sous-Total subventions publique *		180 000 €	
Total H.T.		180 000 €	100 %

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

- Prend une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires au chapitre 21 pour l'acquisition d'un bâtiment en centre-bourg.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
INVESTISSEMENT				
D 2132 : Opération 170		180 000 €		
D 1641 : Opération 170				180 000 €
TOTAL		180 000 €		180 000 €

- Demande un financement pour l'achat d'un bâtiment au centre-bourg d'un montant de 180 000 €.

Le Crédit agricole Centre-Est est l'organisme retenu pour un crédit à court terme de 180 000€ sur une durée de 24 mois au taux de 0.40 % avec remboursement du capital à la dernière échéance (in fine). Périodicité des intérêts : annuels payables à terme échu. Les frais de dossier sont de 380€. Possibilité d'un remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

Le maire est autorisé à signer le contrat de prêt et tous les documents.

- Accorde une subvention, pour l'aide financière aux enfants participant à des centres de loisirs, à la communauté de communes de la Veyle, pour le montant de 277.50€

- Décide de réviser les tarifs de la location de la salle polyvalente à compter du 7/12/2021

Tarif salle	Grande salle + cuisine		Petite salle + cuisine	
	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours
Personne privée de la commune	200.00 €	300.00 €	110.00 €	170.00 €
Personne extérieure à la commune	370.00 €	550.00 €	140.00 €	210.00 €

Forfait énergie fluide pour manifestation lucratif ou repas	Grande salle		Petite salle	
	1 Jour	2 Jours	1 Jour	2 Jours
du 15 octobre au 15 mai	60.00 €	85.00 €	30.00 €	40.00 €
du 16 mai au 14 octobre	40.00 €	60.00 €	20.00 €	30.00 €

Tarif horaire pour utilisation régulière	3.40 €
Sac poubelle	3 €
Forfait vaisselle	50 €
Podium	60 €
Percolateur seul	10 €
Sono et Vidéo projecteur	90 €
Sono	50 €

Associations communales : gratuité pour 2 manifestations, sauf forfait énergie.

DIVERS :

Isabelle Queffelec :

- Commission Culture : Une exposition « Au fil de la Veyle » est en cours à la Communauté de Communes jusqu'au 19 Décembre.
- Réunion des conscrits des classes 1 et 2
- Le bulletin municipal est en cours de création
- La présidente de l'association cantonaide souhaite venir présenter l'association à l'ensemble du Conseil municipal.

Sébastien Duranceau :

- Le 1^{er} conseil d'école a lieu le 16 Novembre à la salle polyvalente de Saint Cyr. Le RPI accueille 245 élèves au sein de 10 classes : 168 enfants à St Cyr et 77 à St Genis répartis en 3 classes :
 - CM1 de Mme Fenoy : 25 élèves
 - CE2/CM2 de Mr Fabrizi : 24 élèves
 - CM2 de Mme Fabrizi : 28 élèves

En 2022, il y aura 43 départs pour le collège contre 31 arrivées.

Des exercices d'évacuation et d'intrusion se sont bien déroulés sur les 2 écoles, les 21/09 et 8/10/2021.

- Assemblée Générale de la Cantine du 25/11 : Le prix du repas est de 4.85€.

Les élus déplorent le manque de parents lors de cette assemblée, seulement 4 et tous membres de l'association.

Michel Brochand :

- a assisté à une journée « cimetièrre sans pesticide » à Vonnas.

- Assemblée Générale des Maires Ruraux : 240 cotisants et seulement 40 présents à l'AG.

- SMIDOM : les dépenses vont augmenter. Mise en place progressive en 2022 de l'ECT (Extension des Consignes de Tri) les pots en plastique pourront être recyclés. Un affichage sera présent sur les colonnes.

Toutes les déchetteries vont passer en lecture de plaques.

Christophe Greffet :

- a assisté à une réunion « Bois énergie » regroupant une trentaine de personnes à la bibliothèque de St Genis. Visite à St Didier d'Aussiat d'un système et voir, comment une collectivité peut être chauffer avec de la plaquette bois.

- Réunion à Cruzilles les Mèpillat sur les panneaux photovoltaïques.

Mme Pradignac trouve dommageable que la bibliothèque et la mairie ne soit pas signalées. Un mât sera installé route de Vonnas.

Il sera demandé à la boulangerie de retirer le distributeur à pain qui ne fonctionne plus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H20.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Prochain conseil : Mardi 18/01 à 20h

NOM – PRENOM	Signature
M. GREFFET Christophe	
M. BROCHAND Michel	
Mme QUEFFELEC Isabelle	
M. DURANCEAU Sébastien	
M. DAUJAT Julien	Excusé
Mme BESSON Virginie	Excusée
M. RAMEL Cyril	Excusé
Mme PRADIGNAC Sophie	
Mme CAVILLON Christine	
M. VANET Fabrice	
M. BOULANGER Paul	